



## Extrait du procès-verbal ou copie de résolution

---

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance ordinaire de son conseil, le quinzième (15<sup>e</sup>) jour du mois de novembre 2021 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle sont présents :

Monsieur Jean Thifault, conseiller	siège # 1
Monsieur André Therrien, conseiller	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Madame Julie Lamontagne, conseillère	siège # 4
Madame Natalie Gareau, conseillère	siège # 6

### **Absence motivée :**

Monsieur Jocelyn Plante, conseiller	siège # 5
-------------------------------------	-----------

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence de la mairesse, madame Denyse Blanchet

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

---

## AVIS DE MOTION

---

### **PROJET DE RÈGLEMENT NO 1200 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DANS LA ZONE REC-4**

Je, soussigné, Richard Picard, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil le projet de règlement no 1200 modifiant le règlement de zonage dans la zone REC-4.

Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil.

Copie certifiée conforme  
Ce 19 novembre 2021

*William Leclerc Bellavance*

William Leclerc Bellavance  
Directeur général et secrétaire-trésorier

ANNEXE  
(1<sup>er</sup> projet, 2e projet, règlement)

# PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITÉ DE STRATFORD

## PROJET

---

RÈGLEMENT NO \_\_\_\_\_ MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE  
MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE REC-4

---

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil souhaite permettre la mise en valeur du parc Aylmer;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du  
\_\_\_\_\_ 2021;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

### **ARTICLE 1**

Le règlement de zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

### **ARTICLE 2**

La grille des spécifications feuillet 4 de 8 est modifié afin d'apporter les modifications suivantes à la zone REC-4 :

- Autoriser les usages :
  - o Hébergement champêtre
  - o Ensemble de résidences de tourisme
  - o Commerce d'appoint
- Retirer la norme spéciale 7.3.3 en lien avec le nombre maximale de bâtiments accessoires.

### **ARTICLE 3**

L'article 7.2.4 intitulé *Superficie et dimensions minimales* est modifié afin d'ajouter ce qui suit :

Nonobstant ce qui précède, la superficie minimum peut être diminuée à 25 m<sup>2</sup> dans la zone REC-4. La

profondeur minimale du bâtiment peut être de 3.5 m.

#### **ARTICLE 4**

L'article 7.5.5.2 intitulé *Dimension et nombre* est modifié afin d'ajouter ce qui suit :

Nonobstant ce qui précède, la dimension maximale d'une enseigne et la superficie totale d'affichage par terrain ne s'applique pas à la zone REC-4.

#### **ARTICLE 5**

Le chapitre 8 intitulé *Dispositions particulières à certaines constructions ou certains usages* est modifié afin d'ajouter l'article suivant :

#### **8.9 : REMPLACEMENT DE LA SUPERFICIE MINIMALE PAR LOT PAR L'ÉQUIVALENT EN DENSITÉ POUR LES RÉSIDENCES DE TOURISME**

Pour un ensemble de résidences de tourisme, lorsqu'autorisé à la grille des spécifications, la superficie minimale par lot peut être remplacée par l'équivalent en densité (superficie globale du lot commun divisée par le nombre d'unités d'hébergement).

En aucun temps, le lotissement parcellaire du terrain commun ne pourra se faire à l'encontre des normes minimales de lotissement.

#### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Stratford, ce \_\_\_\_\_ 2021

\_\_\_\_\_  
*Denyse Blanchet*  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
*William Leclerc Bellavance*  
Directeur général / Secrétaire-trésorier

Avis de motion : \_\_\_\_\_  
Adoption du premier projet de règlement : \_\_\_\_\_  
Assemblée publique de consultation : \_\_\_\_\_  
Adoption du deuxième projet de règlement : \_\_\_\_\_  
Demande d'approbation référendaire : \_\_\_\_\_  
Adoption du règlement : \_\_\_\_\_  
Certificat de conformité : \_\_\_\_\_  
**ENTRÉE EN VIGUEUR :** \_\_\_\_\_